

Adresse des administrateurs di district de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs di district de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 167-168;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21341\\_t1\\_0167\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21341_t1_0167_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

**Comités révolutionnaires.**

**Commune de Calais-sur-Anille, ci-devant Saint-Calais, département de la Sarthe<sup>c</sup>; Ruffec [Charente]<sup>f</sup>; district de Blois, département de Loir-et-Cher<sup>g</sup>.**

**Municipalités et conseils généraux des communes.**

**Argenton, département de l'Indre<sup>h</sup>.**

**Sections.**

**Liberté, commune de Dijon [Côte-d'Or]<sup>i</sup>; Crébillon, commune de Dijon<sup>j</sup>.**

**Sociétés populaires.**

**Commune de Gannat, département de l'Allier<sup>k</sup>; Bourghéroule, département de l'Aisne (32); Louviers [Eure]<sup>m</sup>; Les Andelys [Eure]<sup>n</sup>; La Rochelle [Charente-Inférieure]<sup>o</sup>; Coulommiers [Seine-et-Marne]<sup>p</sup>; Le Rocher, commune de Mortagne, département de l'Orne<sup>q</sup>; Canteleu [Seine-Inférieure]<sup>r</sup>; Caudebec-les-Elboeuf, département de la Seine-Inférieure; Compiègne, département de l'Oise<sup>s</sup>; de Cahors [Lot]<sup>f</sup> (33).**

**a**

[*Les administrateurs du département d'Eure-et-Loir à la Convention nationale, Chartres, le 23 vendémiaire an III*] (34)

Législateurs,

La vertu, la justice, la liberté mises à l'ordre du jour; les ennemis de l'extérieur repoussés et foudroyés; les intrigans, les fripons démasqués et terrassés, le gouvernement révolutionnaire concentré et régularisé, le crime puni, l'erreur pardonnée.

A ces traits, à ces principes contenus dans votre adresse nous reconnaissons les représentans d'un peuple libre.

Restez à votre poste; par des lois sages, assurez le bonheur des François; nous jurons obéissance à vos décrets; nous jurons tous de défendre la liberté, l'égalité et l'indivisibilité de la République.

LEVAISON, *président*, BARRE, *secrétaire général*, LECREUX, *secrétaire adjoint* et 7 autres signatures.

**b**

[*Les administrateurs du district de Val-Libre à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (35)

(32) L'adresse donnée sous la côte C 325, pl. 1405, p. 35, reproduit celle du 3 brumaire. *Arch. Parlement.*, 3 brum., n° 10<sup>a</sup>.

(33) P.-V., XLVIII, 96-97.

(34) C 323, pl. 1386, p. 5.

(35) C 323, pl. 1386, p. 4.

Législateurs,

Nous vous l'avons dit, l'énergie que vous avez déployée dans les journées mémorables des 9 et 10 thermidor vous ont acquis de nouveaux droits, des droits éternels à la reconnaissance de tous les Français.

Nous l'avons juré notre mot d'ordre est l'amour et le respect des loix. Notre cri de ralliement, la Convention nationale.

Pénétrés de ces principes sacrés auxquels nous tiendrons constamment, avec tous nos concitoyens dont nous sommes ici les organes, les criminelles agitations, les absurdes calomnies, les blasphèmes astucieux, les systèmes désorganiseurs des sectateurs de l'infame Catilina n'ont excité dans nos ames qu'indignation, qu'horreur.

Fidèles Représentans! Vous seuls êtes investis de la souveraineté du Peuple. C'est dans vos mains pures qu'il veut la maintenir. Instruit par l'expérience, éclairé par votre sublime adresse du 18 de ce mois, il se serre autour de vous; il est debout et prêt à écraser la main téméraire qui oseroit attenter à l'unité du gouvernement.

Il attendoit de votre sagesse et de votre courage que vous mettriez un frein salutaire aux agitations des malveillans et votre décret du 25 vient de remplir son attente.

Le génie, la philosophie, la justice et toutes les vertus ont applaudi à cette loi, qui prononce la chute, l'anéantissement de l'hydre de division.

Législateurs dans l'élan de notre confiance de notre amour, de notre reconnaissance, nous venons vous offrir nos coeurs, nos bras, nos fortunes, notre vie pour affermir votre ouvrage.

Il faut que le calme succède enfin à tant d'orages.

Nous aimons à nous retracer avec tous nos concitoyens, ce présage consigné dans votre dernière adresse au Peuple Français, le vaisseau de la République tant de fois battu par la tempête, touche déjà le rivage, gardons nous de le repousser au milieu des ecueils. Laissons le s'avancer dans le port en fendant d'un cours heureux une mer obéissante, au milieu des transports d'un peuple libre et triomphant.

Tel sera le résultat, tel sera le terme glorieux de vos immenses travaux.

GASSON, *agent national*, BOURACHE, *secrétaire et trois autres signatures*.

**c**

[*Les administrateurs du district de Châtillon-sur-Seine à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (36)

(36) C 323, pl. 1386, p. 6.

Égalité, Liberté, Mort aux tyrans.

e

Représentans.

Les sentimens contenus dans votre Adresse au peuple français, sont ceux de tous les hommes dignes de la liberté; ils sont l'écueil des intriguans de toute espèce; ils s'agiteront mais nos bras, s'il en était besoin, sauraient vous defendre; parce que nous voulons être libres.

Salut et fraternité.

MEULDER, *vice-président*, MARTIN, *secrétaire*  
et deux autres signatures.

d

[*Les administrateurs du district d'Auxerre à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (37)

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentans,

Les administrateurs du district d'Auxerre ont lu votre adresse au peuple français. Ils y reconnaissent les grands principes qui ont caractérisé jusqu'ici la Convention nationale et qui ont toujours été la base de leur conduite.

Avec vous nous maintiendrons le gouvernement révolutionnaire, sans oublier que l'énergie n'exclue pas la justice et qu'on peut être sévère sans être barbare.

Notre point de ralliement a été et sera toujours la Convention nationale. C'est le foyer d'où doivent partir tous les rayons de lumière et la boussole qui doit guider tous les corps constitués.

Nous ne reconnaitrons jamais pour amis du peuple les intriguans qui voudraient élever autel contre autel et malheur aux agitateurs qui voudraient substituer le règne de la terreur aux droits imprescriptibles de la justice et de la raison.

Nous avons juré une haine éternelle aux tyrans et nous osons le dire, nous avons été fidèles à notre serment. Nous avons combattu l'aristocratie et le fanatisme avec persévérance; et si nos braves guerriers pulvérisent les cohortes des tyrans coalisés, nous ne ferons grâce à aucun des ennemis de l'intérieur, quelque soit le masque sous lequel ils prétendraient se déguiser.

Conservez l'attitude fière avec laquelle vous posez les bases du bonheur public et reposez vous sur nous du soin de faire exécuter vos sages décrets.

*Suivent 12 signatures*  
*dont celle de l'agent national.*

[*Le comité révolutionnaire provisoire de la commune de Calais-sur-Anille à la Convention nationale, s. d.*] (38)

Citoyens Legislateurs,

Nous avons reçus et accueillis avec attendrissement l'adresse de la Convention nationale au peuple français. C'est dans la justice et la vérité des principes que vous y proclamez avec énergie, que nous trouverons désormais la boussole de notre conduite. Comprimés jusques alors par le système infernal de la terreur, nous avons pu être ses esclaves ou plutôt ses victimes, mais jamais ses partisans. Il a pu pendant quelque instant enchaîner nos pas, mais il n'a jamais dirigé nos actions, la justice a toujours été notre règle, comme la Convention a toujours été notre point de ralliement. Oui, citoyens législateurs, la Convention et la Convention seule est notre appuy, notre refuge et notre loi. Nous l'avons juré et nous renouvelons aujourd'hui ce serment sacré entre vos mains. Loin de nous cet engouement stupide ou cet encens profane prodigué à des hommes que l'intrigue ou l'ambition avoient élevé sur l'autel. Tout enthousiasme pour les hommes est une injure à la Convention nationale et un larcin fait à la chose publique. Notre divinité tutélaire est la Convention seule, et nous la reconnaissons cette Convention bienfaisante, non à droite, non à gauche, non sur les sommets, non dans la plaine, toutes ces distinctions ne sont propres qu'à servir l'intrigue aux dépens du salut du peuple mais dans la masse respectable d'une majorité libre; voila le seul sénat français digne de nos hommages comme de notre soumission à ses decrets.

Soutenez maintenant, legislateurs intrépides, soutenez votre attitude imposante qui fait trembler les tirans couronnés et pâlir d'effroy les ennemis du dedans, portez d'une main la massue terrible qui doit frapper le crime et ses partisans. Montrez de l'autre le sceptre de justice qui doit consoler l'innocence. Rappellez-vous que des mandataires du peuple gemissent encore depuis plus d'un an dans les fers; il est temps que le soleil de justice que vous avez dégagé des nuages qui l'ont si longtemps obscurci, porte enfin ses rayons bienfaisans jusque dans les sombres cachots où gémit l'innocence, que le glaive de la loi s'appesantisse sur les coupables mais que la main de la justice essuye les larmes de la vertu opprimée, en brisant ses chaînes et en lui restituant ses droits; voila le voeu des hommes justes, celui des âmes sensibles et de tous ceux qui chérissent sincèrement la république et la liberté.

*Suivent 11 signatures.*